

# INFRASTRUCTURES 2010

## Appel à projets « Infrastructures nationales en biologie et santé »

### FICHE D'EXPERTISE

#### **Informations importantes relatives à l'expertise** (à lire attentivement)

Les fiches d'expertise sont remplies par les experts désignés pour un projet. Elles seront intégrées dans un rapport par un rapporteur, membre du jury. Le comité de pilotage, proposera au Commissariat Général à l'Investissement (CGI), sur la base du rapport du jury, une liste de projets. Le Premier ministre, sur proposition du CGI, arrête la liste des bénéficiaires et les montants accordés.

La fiche d'expertise est divisée en 5 rubriques reprenant l'ensemble des critères d'évaluation des projets, décrits dans le texte de l'appel à projets. Chaque rubrique comporte un certain nombre de points permettant de faciliter l'analyse de l'expert pour attribuer une note de synthèse par rubrique. Il est demandé, pour chaque rubrique, en plus de la note de synthèse, un commentaire justifiant l'appréciation de l'expert.

Pour chaque note demandée, le barème utilisé sera le suivant (valeur entière uniquement) :

- 5 = excellent**
- 4 = très bon**
- 3 = acceptable**
- 2 = imparfait**
- 1 = insuffisant**
- 0 = très insuffisant**

Un tableau de synthèse permet ensuite de calculer la note d'évaluation globale du projet, et de faire un commentaire sur les points forts et points faibles du projet.

L'expert rédigera alors une synthèse de son expertise, destinée au Comité d'évaluation, et une synthèse, éventuellement adaptée, destinée, le cas échéant, au coordinateur du projet.

Chaque expert doit rester anonyme, mis à part pour les membres concernés du jury, le responsable et les chargés de mission de l'appel à projets « Infrastructures nationales en biologie et santé », et ce, pour un projet donné.

Expert	Projet
Nom :	Nom du projet :
Prénom :	Numéro d'ordre du projet :

### 1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets.

- qualité et ambition scientifique, capacité à répondre aux grands enjeux scientifiques
- visibilité nationale de l'infrastructure, rareté et caractère innovant des prestations
- capacités à attirer des projets industriels
- qualité des équipes scientifiques supports de l'infrastructure
- dans le cas d'infrastructures déjà opérationnelles, qui candidateraient à une augmentation et amélioration de capacité, qualité des projets réalisés jusqu'ici
- méthodologie, qualité de la construction du projet et de sa coordination
- pertinence et justification des choix technologiques par rapport au contexte international
- prise en compte des aspects éthiques, juridiques et anthropologiques le cas échéant

**Note sur 5 pour ce critère**

*Commentaires justifiant l'évaluation. Pour les infrastructures distribuées, un bref commentaire sur la pertinence et la qualité scientifique de chaque nœud dans le contexte global est attendu. Inclure les points forts et les points faibles du projet.*

### 2. Stratégie scientifique

- le cas échéant, lien avec les stratégies des alliances concernant le projet d'infrastructure, lorsqu'elles ont été décrites dans des documents connus à la date de publication du présent appel à projets
- insertion dans la stratégie nationale de la recherche et de l'innovation, dans la feuille de route nationale des très grandes infrastructures de recherche et dans la stratégie européenne
- le cas échéant, positionnement, perspectives, et intégration du projet dans le contexte des différents programmes ESFRI et des phases préparatoires, finales et de mise en œuvre à court terme
- structuration du projet, rigueur de définition des résultats attendus (livrables, jalons...)
- cohérence avec la politique scientifique du site et les soumissions aux autres appels à projet dans le cadre des Investissements d'avenir .

**Note sur 5 pour ce critère**

*Commentaires justifiant l'évaluation*

### 3. Gouvernance

- stratégie de management sur le long terme
- existence d'une organisation en capacité de porter et gérer le projet (qualité du management, compétences en valorisation...)
- pertinence de la demande par rapport aux compétences nécessaires sur le long terme
- compétence et expérience du coordinateur du projet
- qualité de la gouvernance et de l'accord public/privé le cas échéant (voir en 4.2)
- transparence des modalités d'accès scientifiques et financières à l'infrastructure, modalités de sélection des projets
- coordination à l'échelon national (et éventuellement européen ou international) de l'accès et de la fourniture des services
- contribution aux actions de diffusion des technologies innovantes vers la communauté, implication dans la formation des utilisateurs potentiels et des étudiants.
- une attention particulière sera portée à l'engagement des alliances ou des établissements supports à soutenir à long terme l'infrastructure, en particulier en termes de moyens humains et financiers

**Note sur 5 pour ce critère**

*Commentaires justifiant l'évaluation*

### 4. Impact global du projet.

- impact socio-économique ; retombées attendues en terme d'amélioration des connaissances et d'innovation, d'attractivité du territoire
- perspectives d'applications industrielles, médicales ou environnementales, potentiel économique et commercial
- plan d'affaires
- impact en termes de structuration nationale dans le domaine des sciences du vivant
- impact en termes de formation (communauté scientifique, étudiants en sciences) aux nouvelles technologies utilisée en sciences du vivant.
- stratégie de valorisation
- développement de nouvelles générations de machines
- estimations quantifiées des retombées socio-économiques envisageables dans le secteur de l'instrumentation scientifique

**Note sur 5 pour ce critère**

*Commentaires justifiant l'évaluation.*

**5. Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet.**

- plan de financement à moyen/long terme (au moins 5 ans)
- adaptation et justification du montant de l'aide demandée
- adaptation des coûts de coordination (régis par le règlement financier de l'appel à projets)
- évaluation du montant des investissements et achats d'équipement
- ressources humaines affectées par le porteur de projet
- justification des moyens en personnel
- effet de levier des fonds sur les cofinancements publics et privés
- évaluation du montant des frais de fonctionnement induits hors masse salariale (fluides, consommables, maintenance...)
- réalisme du calendrier

**Note sur 5 pour ce critère**

*Commentaires justifiant l'évaluation. Pour les infrastructures distribuées, un bref commentaire sur l'adéquation projet-moyens de chaque nœud dans le cadre de l'infrastructure est attendu.*

<b>Commentaire général et avis de l'expert</b> <i>(reporter les notes de chaque rubrique)</i>	<b>Note</b>
<b>1. Pertinence de la proposition au regard des orientations de l'appel à projets</b>	
<b>2. Stratégie scientifique</b>	
<b>3. Gouvernance</b>	
<b>4. Impact global du projet</b>	
<b>5. Adéquation projet – moyens / Faisabilité du projet</b>	
<b>Note globale sur 25</b>	
<b>Principaux points forts du projet :</b>	
<b>Principaux points faibles du projet :</b>	

**Synthèse destinée au Comité d'Evaluation ou Jury (Obligatoire)**

--

<b>Synthèse destinée au coordinateur du projet (si différente de la précédente), notamment les axes d'amélioration</b>
--

--

<b>Renseignements concernant l'expert</b>	
---	--

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Organisme de rattachement</b>	
<b>Mèl</b>	
<b>Téléphone</b>	
Implication éventuelle, directe ou indirecte, dans le projet (si oui, préciser)	
Implication éventuelle, directe ou indirecte, dans un projet concurrent, non nécessairement soumis à Infrastructures (si oui, préciser lequel)	
<b>Mots clés décrivant votre (vos) domaine(s) de compétence (dans l'ordre d'importance décroissant)</b>	
Mot clé 1	
Mot clé 2	
Mot clé 3	
Mot clé 4	
Mot clé 5	